



SCoT
SUD VIENNE

Nombre de membres		
En exercice (titulaires)	Présents (titulaires)	Votants
23	12	15

Date de la convocation
Le 18 JUIN 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
SYNDICAT MIXTE DU SCOT SUD
VIENNE**

**Projet de SCoT Sud Vienne :
approbation du mémoire de réponses
aux Personnes Publiques Associées
2019-06-03**

SOUS-PRÉFECTURE

- 4 JUIN 2019

MONTMORILLON

L'an deux mil dix-neuf, le 28 juin à 14 heures, les membres du Conseil Syndical, régulièrement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la Salle du conseil de la Mairie de Gençay, sur la convocation du 18 juin 2019 de Monsieur André SENECHÉAU.

Etaient présents titulaires : JEANNEAU Yves, LAGRANGE Annie, ROYER Patrick, BATLLE Jean-Marie, JEAN Gisèle, CHARRIER Patrick, ROUSSE Jean-Marie, SENECHÉAU André, LECAMP Pascal, PAIN Michel, BOCK François, SAUVAITRE Guy

**BOMPAS Marie-Hélène a suppléé COLIN Ernest
MAYTRAUD Danielle a suppléé FAUGEROUX Joel
de CREMIERS Jacques a donné pouvoir à CHARRIER Patrick**

Etaient présents suppléants : TERRANOVA Jean-Luc

Secrétaire : M. BOCK François

Le Président expose :

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu les arrêtés préfectoraux du 29 octobre 2013, 20 janvier 2014, et 29 septembre 2017 qui fixent notamment le périmètre du SCoT Sud Vienne,

Vu les statuts du Syndicat Mixte SCoT Sud Vienne, et notamment sa compétence « élaboration, approbation, mise en œuvre, suivi et révision du Schéma de Cohérence Territoriale »,

Vu la délibération 2014-02-01 du Conseil Syndical du SCoT Sud Vienne du 7 février 2014, portant sur la prescription de l'élaboration du SCoT Sud Vienne,

Vu la délibération 2014-02-02 du Conseil Syndical du SCoT Sud Vienne du 7 février 2014, portant sur les modalités de concertation,

Vu la délibération 2016-11-24 du Conseil Syndical du SCoT Sud Vienne du 21 novembre 2016, portant sur le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

Vu la délibération 2017-09-46 du Conseil Syndical du SCoT Sud Vienne du 29 septembre 2017, portant sur le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables actualisé,

Vu la délibération 2017-09-47 du Conseil Syndical du SCoT Sud Vienne du 29 septembre 2017, portant sur la prescription du Document d'Aménagement de l'Artisanat et du Commerce -DAAC-,

Vu le document intitulé « bilan de concertation »

Vu la délibération 2018-12-21 d'arrêt de projet du SCoT Sud Vienne

Vu l'avis du Bureau du Syndicat Mixte SCoT Sud Vienne en date du 28 juin 2019,

SOUS-PRÉFECTURE
- 4 JUIL. 2019
MONTMORILLON

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le mémoire de réponses aux observations des Personnes Publiques Associées

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous préfecture
Le
Et publication
du
Ou notification
du

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont Signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
A Gençay, le 28 juin 2019,

Le Président,


Andre SENECHÉAU